



Bulletin d'informations municipales



VŒUX 2007 ZOOM SUR LA CÉRÉMONIE



Remerciement :

Hommage mérité à deux Chanteloupiens...

PAGE 4



ADSL :

Réseau très haut débit

PAGE 8



Inauguration :

Pose de la première pierre du centre commercial le « Clos du Chêne ».

PAGE 9

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2007



Toute première cérémonie de vœux, ce samedi 20 janvier, pour Marcel Oulés, maire de Chanteloup-en-Brie depuis le 25 novembre dernier, élu en remplacement de M. Gérard Willaume démissionnaire.

Un hommage appuyé a été rendu à Nicole et Jean-Claude Mathon pour les nombreuses années passées à ani-

mer le « Club du Moulin » et les « Amis des Fleurs ».

La cérémonie s'est terminée par la remise de Médailles du Travail à neuf administrés.

En introduction au discours de Marcel Oulés, Maire, M. Jacques Petey, conseiller municipal, a ouvert cette

cérémonie des Vœux 2007 en présentant le déroulement de la soirée.

Puis il a donné la parole à M. Marcel Oulés, Maire de Chanteloup-en-Brie, dont vous pouvez prendre connaissance du discours ci-après.

DISCOURS DE M. MARCEL OULÉS



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Ce n'est pas sans une véritable émotion que je m'adresse à vous ce soir, pour la première fois, à l'occasion de cette traditionnelle cérémonie des vœux.

Alors, chers amis, pour commencer, au nom de toute l'équipe municipale, permettez-moi simplement, mais très sincèrement, de souhaiter à chacun d'entre-vous ainsi qu'à vos familles et vos proches une année 2007 qui soit une année remplie de joie, de santé, de bonheur et de prospérité. Que la réussite soit au

rendez-vous de chacun de vos projets.

D'une manière plus générale, au regard des événements qui marquent la vie quotidienne de tous les humains, nous émettrons plus modestement, mais avec conviction, le vœu que la dignité et la sagesse puissent guider les gouvernants afin que les valeurs universelles que sont la paix, la liberté et la solidarité puissent progresser et gagner tous les territoires qui en sont encore écartés.

Pour nous, Français, cette année 2007 sera une année de choix. Je veux, bien entendu, parler de ces deux rendez-vous politiques majeurs que seront l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai prochains suivie, les 10 et 17 juin, par les élections législatives.

En nous rendant aux urnes, nous aurons le moyen de faire entendre notre voix et, au regard du nombre important de nouveaux électeurs qui se sont inscrits sur les listes électorales, je me réjouis de ce fort engagement citoyen qui prouve que les Français ne sont fâchés ni avec leur démocratie, ni avec leurs institutions.

Quel que soit le résultat des urnes, souhaitons que les futurs édiles tiennent compte des vrais besoins des gens et que l'Etat réponde enfin aux vraies interrogations des Français sans se défaire de ses responsabilités, sans tenter de déléguer aux collectivités territoriales, par

(Suite page 3)

DROIT DE RÉPONSE

Dans le N°151, en date d'octobre 2006, de la revue municipale « Cantu Lupi », G. Willaume s'est cru autorisé à stigmatiser ce qu'il appelle « l'appétit démesuré en matière d'urbanisme de notre voisin Bussy Saint-Georges ». Il est stupéfiant que l'intéressé, s'offusque aujourd'hui de la croissance de son voisin, au demeurant décidée par l'État, dont la densification urbaine, ramenée à l'échelle du territoire communal est bien moindre qu'à Chanteloup. Les chanteloupiens peuvent d'ailleurs

constater chaque jour que le secteur incriminé, n'est l'objet d'aucune tentative d'extension urbanistique délirant à l'Est : nul camping, nul hôtel, mais une écharpe verte dont les espaces sont inclus dans un Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF). Quelle meilleure garantie pour maintenir la dimension protégée et agricole ? Seuls des équipements sportifs accessibles à tous sont à l'étude, aux abords du troisième collège. Ils n'infirmen en rien la vocation environnementale de cette zone naturelle entre Bussy

et Chanteloup. Qui peut croire que nous irions à l'encontre du jardin Jean-Claude Steffen, et du bassin de la Jonchère que nous avons déjà réalisés et dont nous sommes si fiers ? Notre PLU maintient ce cap, et rien ne sera fait sans une nécessaire concertation avec nos voisins. Gérard Willaume aurait mieux fait de s'inscrire dans cet état d'esprit.

Hugues Rondeau



N.D.R.L. : Voir la délibération du conseil municipal de Chanteloup-en-Brie du 20 janvier 2007 en page 7.

(Suite de la page 2)



le biais d'une décentralisation mal gérée, de nouvelles compétences qui dépassent celles normalement dévolues aux communes et aux départements. Je veux, bien entendu parler de responsabilités en termes d'emplois, de logement, de sécurité et de fiscalité.

Puisque j'en suis à parler d'échéances électorales à venir, je voudrais revenir un instant sur les élections municipales complémentaires des 12 et 19 novembre derniers. Élections qui ont permis aux six candidats que nous avons présentés de venir rejoindre l'équipe élue en 2001 pour poursuivre l'œuvre entreprise et continuer à travailler à la réalisation du projet que nous portons pour Chanteloup.

Je ne veux pas, ici, lancer de polémique, donc je ne parlerai pas de la campagne électorale écoulée. Je souhaite, au contraire, l'apaisement des esprits car notre tâche est suffisamment lourde comme cela pour ne pas nous perdre dans des actions de guérilla stérile.

Des interrogations, voire des inquiétudes se sont exprimées au travers de ce scrutin. Nous les avons entendues et nous les respectons. Elles nous aideront même à mieux travailler sur les



dossiers en cours, car notre seul souci est de réussir cette phase nouvelle que constitue le démarrage de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre.

Cette œuvre commune entre partenaires publics et privés, nous nous engageons, avec l'aide de notre partenaire aménageur l'EPA-Marne, à vous la présenter dans son ensemble prochainement lors d'une réunion publique d'explications afin que vous vous rendiez compte, sans démagogie aucune, que ce que nous vous proposons pour demain ne nuira pas à la qualité de vie que vous connaissez actuellement et qu'il est possible de grandir sans trahir l'exigence de qualité environnementale qui fait le charme de notre village.

Prenons de la sorte le temps d'aménager et de construire un lieu conçu, avant tout, pour le bien-être de ceux qui ont choisi d'y vivre, d'y travailler et d'y prospérer.

Il y a un an, à l'occasion de la cérémonie des vœux, vous découvriez au milieu de cette salle la maquette du futur pôle commercial proposé par l'Immobilière Frey dont je salue le représentant, M. Francis Daussin, qui nous a fait l'amitié d'être présent ce soir. Le 14 décembre 2006, était officiellement posée la première pierre du « Clos du Chêne », car tel est son nom aujourd'hui.

Vous pouvez en découvrir la réalité en regardant la grande affiche accrochée en fond de scène. Même si deux communes sont concernées par cette réalisation, ce sont 31 enseignes qui seront à votre service et surtout la possibilité de voir la création de pas moins de 250 emplois sur le site.

Cette première pierre est tout un symbole puisqu'elle marque le véritable départ de cette nouvelle Z.A.C. où activités économiques et logements participeront, dans les années à venir, au développement de notre village.

En conclusion, tout cela va donc constituer une incontestable et importante valeur ajoutée pour notre commune pour les années à venir.

Cette Z.A.C. est avant tout une Z.A.C. d'État et même si, un peu plus haut dans mon discours, je brocardais quelque peu les conséquences de certaines de ses décisions, nous pouvons aussi travailler en bonne intelligence avec ses services. Je veux parler de l'aménageur public qu'est l'EPAMarne, notre partenaire.

Des études démographiques récentes montrent qu'en 2030, l'âge moyen de la population vieillirait dans toutes les régions, en dépassant largement la moyenne des 42 ans, exception faite de l'Île-de-France où cette moyenne serait d'un peu plus de 39 années. La part des jeunes restera donc importante dans la région économique la plus riche et la plus prospère de notre pays.

A l'heure où la crise du logement se fait lourdement sentir, il serait irresponsable de vouloir se replier sur soi et de ne pas permettre à nos enfants de pouvoir vivre et travailler là où ils ont grandi.

Car comme l'a dit Saint-Exupéry : « Nous n'héritons pas de la terre de nos Ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

Les choses changent, elles évoluent. Mais il ne faut pas s'effrayer pour autant à l'idée que Chanteloup accueillera d'autres Chanteloupiens.

A nous, vos élus, de réussir cette évolution en restant attentifs à la qualité de vie, à l'harmonie générale et surtout à la préservation de l'environnement.

C'est pour cette raison que nous exigeons que la notion de développement durable soit largement développée dans les programmes qui nous sont proposés.

La future école maternelle et la halte-garderie municipale, dont vous découvrez la maquette ce soir, utiliseront un procédé constructif tout bois intégrant un certain nombre de cibles H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale) qui en feront des bâtiments confortables, agréables à vivre pour nos jeunes enfants mais aussi et surtout plus économiques en coût de fonctionnement.



Pour mieux vous situer l'emplacement de cette future école, je dirais qu'elle se trouvera derrière l'actuel centre hippique qui, lui aussi, sera transformé proposant ainsi 27 logements dont 6 locatifs aidés, s'articulant autour du bâtiment de ferme existant qui, réaménagé, participera à la préservation d'un élément de la mémoire patrimoniale de notre territoire.

Face à l'école, de l'autre côté de ce qui sera l'avenue du Chêne Saint-Fiacre, véritable colonne vertébrale de la Z.A.C., vous pouvez découvrir la maquette du « Hameau Grand Clair ». 94 logements construits par Bouygues Immobilier, dont je salue la présence ce soir, de sa représentante, M^{me} Sophie Allard.

Maisons individuelles, maisons de ville, petits collectifs, le tout mixant accession à la propriété et logements locatifs aidés.

Oui, j'ai bien parlé à deux reprises de logements locatifs aidés car il faut aussi répondre aux exigences de la loi S.R.U. (Solidarité et Renouvellement Urbain).

C'est pour cette raison que tout au long de cette année écoulée nous avons beaucoup travaillé, au sein de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire, à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat, adopté ce matin

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)



même en conseil municipal, afin de fixer le nombre de logements dit sociaux à prévoir à l'horizon 2012-2015.

Comme vous pouvez le constater par vous-même, ce qui vous est présenté ici révèle un côté harmonieux et calme. Pas de barres d'immeubles, pas de hauteur de bâtiments inconsidérée.

Nous sommes pourtant ici dans une zone du Plan Local d'Urbanisme où l'habitat est densifié.

Il y aura, dans d'autres secteurs sur lesquels nous travaillons actuellement, des zones plus diffuses qui viendront se raccrocher à l'existant, notamment derrière l'avenue du Bois-de-Chigny, pour constituer un ensemble agréable sans rupture brutale entre hier et demain, tout en intégrant, malgré tout, une certaine forme d'architecture contemporaine.

Je parlais tout à l'heure de la future école maternelle. En ce qui concerne l'actuelle école du Loupiot, qui deviendra l'école élémentaire, nous avons entamé les études pour des travaux de réhabilitation interne et de construction de trois classes en remplacement des classes préfabriquées existantes.

Ces travaux devraient se faire en deux phases. Une première qui consistera en la réhabilitation interne de la partie maternelle, une seconde qui verra trois nouvelles classes et un restaurant, sous forme de self, remplacer les salles préfabriquées existantes.

Le calendrier de début de ces travaux sera décalé par rapport à celui de l'école maternelle afin que soit assuré au mieux le fonctionnement des classes.

Notre vision du Chanteloup de demain serait imparfaite si nous ne nous soucions pas non plus du sort de nos aînés et de leur place dans le village. Ainsi, nous travaillons sur un projet de construction d'une résidence « seniors » d'une capacité de quatre-vingts logements. Cette opération privée, devrait permettre à nos anciens qui le souhaiteraient de pouvoir acquérir un petit logement fonctionnel, adapté à leur situation du moment et de bénéficier dans le même temps de services internes qui les aideront au quotidien.

Cette année aussi, nous souhaiterions voir



démarrer un projet sur lequel travaille depuis plusieurs mois M. Philippe Amiet, délégué général de l'Œuvre de l'Hospitalité Familiale, dont je salue la présence parmi nous ce soir.

Ce projet, qui a tout notre soutien, devrait permettre la construction sur la propriété de l'actuelle maison de retraite du château de Fontenelle d'une nouvelle entité médicalisée d'une capacité d'accueil de 120 places dont 18 places d'accueil de jour.

Je sais qu'actuellement les principaux obstacles au lancement de cette réalisation sont d'ordre administratifs, mais, avec M. Amiet, nous ne doutons pas que très vite ces réticences administratives seront levées et qu'ainsi ce projet pourra prochainement aboutir.

Enfin, ce début d'année le permettant encore, j'émettrai le vœu, et là je me tourne à nouveau vers notre partenaire l'EPAMarne que, très rapidement, de part et d'autre du R.D. 231, autrement dit de la route de Provins, de nouvelles activités économiques s'implantent rejoignant ainsi le pôle commercial du Clos du Chêne pour créer un ensemble attractif, créateur d'emplois, de richesses, et générateur de recettes nouvelles nécessaires à notre fonctionnement et à celui de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire.

Je voudrais aussi aborder avec vous un sujet sensible, qui nous vaut de nombreux appels en mairie, et qu'il n'est pas toujours possible de traiter efficacement dans l'instant. Je veux parler du stationnement des gens du voyage.

A deux reprises, en décembre et en janvier, quelques caravanes sont venues squatter le parking réservé avant tout aux équipements sportifs.

Nous déplorons autant que vous ces intrusions. Croyez-moi, nous faisons tout pour que leur passage chez nous soit le plus bref possible. Ce sont des heures passées à négocier leur départ, à expliquer la gêne pour les riverains. Finalement il faut toujours au bout du compte lâcher quelque chose. Quelques jours d'arrêt contre une parole de départ et quelques euros pour l'emplacement.

A vous ce temps vous paraît long, à nous aussi.

Nous avons donc décidé de faire installer, par le personnel communal des portiques qui ne devraient limiter l'accès qu'aux seuls véhicules automobiles.

Seulement voilà, il ne faut pas moins de quatre semaines de délai de livraison pour avoir ces matériels. Quatre longues semaines durant lesquelles nous vivons tous dans le doute de les voir revenir. Et je ne parle pas du coût engendré par ces équipements.

Sur ce sujet délicat pour tous les élus, la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire, comme la loi l'y oblige, travaille sur le projet d'implantation sur son territoire, d'une aire de stationnement des gens du voyage.

Nous ne pouvons qu'espérer que cette étude débouche rapidement sur une solution satisfaisante pour tout le monde.

A cet instant, avant d'en terminer avec mon discours, permettez-moi une réflexion personnelle. Voilà bientôt deux mois que j'exerce le mandat de maire, après douze années passées en qualité de conseiller d'abord, puis d'adjoint depuis 1999.

Dans une petite commune rurale, en phase de croissance, comme la nôtre, bien maîtriser l'ensemble des dossiers, devient une tâche complexe et prenante.

Il faut y travailler de longs mois en amont et tant que ceux-ci ne sont pas menés à leurs termes, être vigilants et exigeants, pour que le résultat soit à la hauteur des attentes et des espérances créées.

En aucun cas nos décisions ne seraient être le fruit d'une quelconque improvisation.

C'est pour cette raison que je tiens à nouveau, ici, publiquement, à remercier Gérard Guillaume.

Il a souhaité, pour les raisons qu'il vous a déjà exposées, prendre progressivement du recul, par rapport à cette fonction de Maire qu'il a brillamment exercée pendant trente années, en effectuant un travail de terrain en liaison permanente avec les partenaires extérieurs et avec ses collègues du conseil municipal.



Il a choisi de rester simplement à mes côtés afin que, justement, sur ces dossiers complexes qu'il a initiés, avec tact et conviction, la transition puisse s'effectuer de la meilleure manière qu'il soit. Merci Gérard.

Il est aussi, une autre personne, présente dans cette salle ce soir, que je voudrais publiquement remercier pour le travail exemplaire qu'elle a accompli pendant de très nombreuses années à la tête de deux associations.

Jean-Claude Mathon, puisqu'il s'agit de lui, a décidé de laisser sa place de la présidence du Club du Moulin, d'une part, et des Amis des fleurs, d'autre part. Bien-sûr, j'associe aussi son épouse, Nicole, à cet hommage largement mérité par ces deux Chanteloupiens qui n'ont jamais compté, ni leur temps, ni leur énergie pour faire vivre ces deux associations. Je vous demande, mesdames et messieurs, de les applaudir très chaleureusement pour les remercier (voir photos en dernière page).

Si Jean-Claude, a su trouver un successeur pour le Club du Moulin – je salue à ce titre Jacques Gorain, ici présent – il reste, maintenant, à trouver un bénévole enthousiaste pour que continue à vivre les Amis des fleurs. Peut-être

(Suite dernière page)



AU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du vendredi 1^{er} décembre 2006

M. le maire indique au conseil qu'il a supprimé un point de l'ordre du jour :

Approbation d'un avenant au contrat de maintenance Sun service : entretien des locaux de l'école primaire

Ce point sera réexaminé lors d'un prochain conseil après vérification d'un point litigieux dans le contrat.

M. le maire demande au conseil l'autorisation de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- **Création d'un poste de rédacteur principal**
- **Approbation d'un avenant au contrat TRIVALOR**
- **Affectation de la voie d'accès à la future cueillette**

Le conseil donne son accord.

1-Examen et approbation des comptes-rendus des conseils municipaux des 16 juin, 21 juillet, 27 juillet et 19 septembre 2006

Deux corrections mineures sont demandées sur les conseils du 27 juillet et du 19 septembre qui seront effectuées par le secrétariat.

Les comptes-rendus sont approuvés et signés.

2-C.A.M.G. : Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges

Le conseil approuve, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du 26 septembre 2006.

3-Décision modificative n° 2-2006

Le conseil adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 2-2006 telle que présentée ci-après :

Section investissement :

- Compte 21312 : Bâtiments scolaires - 6 000 €
- Compte 1641 : Emprunts + 2 000 €
- Compte 2135 : Installations générales + 1 500 €
- Compte 21578 : Autre matériel de voirie + 2 500 €

Section fonctionnement :

Recettes :

- Compte 7473 : Participation Contrat temps libres..... + 20 000 €
- Compte 7381 : Droit de mutation..... + 20 000 €

Dépenses :

- Chapitre 12** + 29 300 €
- Compte 64161 : Emploi jeune - 16 600 €
- Compte 6413 : Rémunération non titulaires - 20 000 €
- Compte 6411 : Rémunérations titulaires + 48 000 €
- Compte 6336 : Cotisations CNFPT + 200 €
- Compte 6453 : Cotisations retraites + 14 000 €
- Compte 6456 : F.N.C + 1 100 €
- Compte 6458 : Cotisations organismes sociaux + 2 600 €
- Chapitre 66** + 700 €
- Compte 6611 : Intérêts des emprunts + 700 €
- Chapitre 11** + 10 000 €
- Compte 60613 : Chauffage urbain + 6 000 €
- Compte 6227 : Frais de contentieux..... + 4 000 €

4-Indemnité forfaitaire pour élections 2006

Le conseil décide, à l'unanimité, qu'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections sera versée à l'agent communal du grade de rédacteur remplissant les conditions et ayant participé aux opérations électorales lors des scrutins de novembre 2006 s'élevant à 409,68 € par tour de scrutin.

Le second agent présent lors de ces élections ne remplissant pas les conditions statutaires pour bénéficier de l'indemnité d'élections sera rémunéré, pour le même montant, sous forme d'heures supplémentaires.

5-Approbation du contrat de maintenance CPL-Alterlane

Le conseil approuve, à l'unanimité, le contrat de maintenance CPL-Alterlane, réseau CPL (Courant Porteur en Ligne) ferme du Pavillon, groupe scolaire le Loupiot et mairie, décide de retenir le contrat type « Contrat assistance réseau » dont le prix est fixé à 525 H.T. par an et autorise M. le maire à signer ledit contrat.

6-Approbation du contrat SOLÉUS : diagnostic sécurité des aires de jeux collectives

Le conseil approuve, à l'unanimité, le contrat diagnostic sécurité des aires de jeux collectives proposé par la société SOLÉUS, pour un montant annuel de 390 € H.T. et autorise M. le maire à signer ledit contrat.

7-Approbation du contrat SOLÉUS : contrôle technique des buts de basket – hand et football – Test de charge

Le conseil approuve, à l'unanimité, le contrat test de charge des équipements sportifs proposé par la société SOLÉUS, pour un montant annuel de 342 € H.T. et autorise M. le maire à signer ledit contrat.

8-Approbation de la convention avec la Focel : BAFD Approfondissement

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention de formation : BAFD Approfondissement pour un agent d'animation du Centre de loisirs et autorise M. le maire à signer ladite convention.

9-S.I.R.S.E.F. : Demande d'adhésion de la commune de Bailly-Romainvilliers et de Pomponne

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'adhésion des communes de Bailly-Romainvilliers et de Pomponne au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire des Environs de Ferrières-en-Brie.

10-Classe de découverte 2007 : Accord de principe pour le versement d'une subvention communale

Le conseil donne, à l'unanimité, un accord de principe pour le versement d'une subvention communale, d'un montant de 4 120 € pour le départ en classe de découverte de la classe de CM2.

Cette subvention sera inscrite au budget prévisionnel 2007.

11-Création d'un poste de rédacteur principal

Le conseil décide, à l'unanimité, la création d'un poste de rédacteur principal, à compter du 1^{er} décembre 2006, pour un agent remplissant toutes les conditions réglementaires d'accession à ce poste.

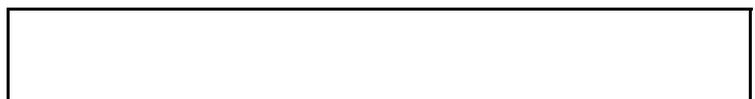
12-Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre : École maternelle et halte-garderie – approbation d'un avenant au contrat TRIVALOR

Le conseil approuve, à l'unanimité, la proposition d'un avenant au contrat TRIVALOR, d'un montant de 2 100 € H.T., portant sur une nouvelle analyse H.Q.E. complète, suite à la décision du maître d'ouvrage et de son mandataire de refuser l'APS présenté par le maître d'œuvre considérant que les réponses fournies par ce dernier étaient insuffisantes.

13-Affectation de la voie d'accès à la future cueillette

Le conseil décide, à l'unanimité, que la voie d'accès qui desservira la cueillette se situant au sud de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre devra être rétro-cédée à la commune. L'aménagement de cette voie secondaire sera réalisé par l'EPAMarne.

LE MAIRE.



1. Approbation du P.L.H. (Plan Local de l'Habitat)

Le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat (P.L.H) tel qu'arrêté par le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire en date du 27 novembre 2006.

2. D.G.E. : Demande de subventions pour l'école maternelle

Le conseil, à la majorité,

APPROUVE la construction de l'école maternelle de six classes ainsi que deux classes en élémentaire et d'un restaurant scolaire dans la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre.

SOLLICITE l'aide de l'État, au titre de la D.G.E. 2007 ;

DÉCIDE de déposer :

- Un dossier relatif aux travaux énumérés ci-dessus, pour un montant de 3 320 000 €.H.T., subventionnables au taux maximum de 45 % du coût H.T., avec un plafonnement de la subvention de :
 - 42 000 € par classe élémentaire, soit 84 000 €
 - 61 000 € par classe maternelle, soit 366 000 €
 - 80 000 € pour le restaurant scolaire (subvention 30 %) soit ... 80 000 €
 - plus 10 % de majoration commune de moins de 3 500 habitants **53 000 €**
- soit un montant de D.G.E. de **583 000 €**

AUTORISE M. le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DIT que les dépenses à engager seront prévues au budget de l'exercice concerné.

ARRÊTE les modalités de financement qui se décomposent de la façon suivante :

État (D.G.E. 2007)	583 000 €
Conseil général – Fonds ECOLE – Bases 2005 :	
> Restaurant pour rationnaires – plafond	22 950 €
> 2 classes élémentaires – plafond	122 000 €
EPAMarne – participation groupe scolaire.....	1 500 000 €
Commune de Chanteloup-en-Brie (Emprunt)	1 742 770 €
	3 970 620 € T.T.C.

3. Demande de subvention « Amendes de police »

Le conseil, à la majorité, propose, d'inscrire la commune de Chanteloup-en-Brie dans le cadre du programme de la répartition des amendes de police, pour l'opération suivante :

- dans le cadre du programme « Marchons vers l'école », la création d'un parking école « arrêt minute », sis rue de la Gare, pour un montant de 11 952 € H.T., suivant le devis présenté par la société TP IDF, et autorise M. le maire à la signer les documents y afférents.

4. S.I.A.E.P./Commune de Chanteloup-en-Brie : cession d'ouvrage « Château d'eau » et « Bâche de stockage d'eau potable » et des parcelles rattachées

Le conseil, à la majorité :

ACCEPTÉ le principe du déclassement des ouvrages réservoirs de stockage d'eau potable située route de la Ferme du Pavillon à Chanteloup-en-Brie et des parcelles cadastrées section B 546 et B 547 du domaine public.

ACCEPTÉ la cession, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées sections B 546 et B 547 ainsi que des ouvrages de stockage d'eau potable.

APPROUVE la dépense relative à la prise en charge des taxes de publicité foncière, les salaires du Conservateur des hypothèques, les coûts des réquisitions sur et hors formalités, qui seront dus par l'acquéreur sur présentation de justificatifs, après publication du dossier au bureau des hypothèques.

APPROUVE la dépense relative à la mission de déclassement et cession des ouvrages et des parcelles cadastrées B 546 et B 547.

CHARGE M. le maire de suivre la procédure de déclassement et l'autorise à signer tout document et acte relatif à cette affaire.

5. Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 1^{re} classe

Le conseil décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint du patrimoine 1^{re} classe à temps complet pour le Service Communal de la culture, en remplacement d'un agent muté dans une autre collectivité territoriale.

6. Avis sur le nouveau projet du P.L.U. de Bussy-Saint-Georges

Le conseil demande, à l'unanimité :

II. B.1. Secteur de la Jonchère / Zone AUD

- que cette zone soit limitée à l'emprise de la ferme de la Jonchère.
- que le reste de la zone AUD (hors ferme de la Jonchère) soit classé en zone ND.

II. B.2. Espace naturel en frange Est de Bussy-Saint-Georges / zone NC

- de supprimer la possibilité d'emplacements pour l'accueil des gens du voyage et que ceux-ci soient localisés en zone U ou AU du P.L.U. dans un secteur à moindre contrainte environnementale et paysagère.

7. Questions diverses :

- Éponymes des rues de l'opération Bouygues-Immobilier de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre

Le conseil a retenu le thème des fleurs des prés pour ce premier secteur de logements.

Le conseil décide, à l'unanimité, des dénominations suivantes :

- Rue, au nord, de l'opération : **Allée du Pré-Mallard**
- Rue perpendiculaire et au nord de l'avenue de la Jonchère : **Rue des Chardons-Bleus**
- Rue perpendiculaire et à droite de l'avenue de la Jonchère : **Rue des Valérianes.**

M. le maire propose également de choisir l'éponyme de la rue allant de la future résidence « seniors » au bassin de rétention d'eau d'orage qui sera aménagé.

Le conseil retient la dénomination suivante pour cette voie : **Promenade du Lac.**

- Stationnement des Gens du voyage

M. Bouchama interroge M. le maire sur les difficultés rencontrées avec les Gens du voyage stationnés à Chanteloup-en-Brie.

M. le maire informe le conseil que, dans un premier temps, il avait autorisé le stationnement de quelques caravanes pour des problèmes sanitaires (enfant malade), moyennant l'acquittement des droits de stationnement. Puis il a dû accorder une deuxième semaine.

Ils sont partis vendredi midi. Des gens du voyage sont revenus à Chanteloup-en-Brie l'après-midi.

M. le maire indique qu'il est arrivé sur place avant qu'ils aient eut le temps de déteiler leurs caravanes. La BAC est arrivée. M. le sous-préfet de Torcy contacté a donné l'autorisation à M^{me} la Commissaire principale de police, qui s'est déplacée en personne, d'empêcher la réinstallation des ces caravanes et de faire procéder à leur expulsion.

En attendant d'avoir le matériel pour empêcher le passage des caravanes, tout en permettant l'accès au parking pour usagers des terrains de tennis et de football, M. le maire a demandé au promoteur de l'opération immobilière attenante de bien vouloir poser des plots en béton. Ce qui a été fait dès ce matin. Le parking est donc provisoirement fermé.

M. Willaume rappelle les termes de la loi qui oblige les communes de plus de 3 500 habitants à avoir une aire de stationnement pour les gens du voyage. La Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire travaille sur un projet d'implantation d'une aire d'accueil intercommunale des gens du voyage d'environ 150 places.

D'autre part, il indique que lorsque des caravanes s'installent sauvagement sur une commune, cette dernière a la possibilité de déposer un référé auprès du Tribunal administratif. Pour ce faire, il faut saisir un huissier qui vient constater puis rédige un procès-verbal qui est transmis au Procureur de la République qui prend un arrêté d'expulsion par la Police. Toute cette procédure prend entre 15 jours et 3 semaines et coûte environ 3 000 €. Il faut savoir que l'après-midi ou le lendemain de l'expulsion, les gens du voyage peuvent à nouveau s'installer sur le terrain. Toute la procédure est alors à refaire.

M. le maire indique que c'est la raison pour laquelle, Gérard Willaume et lui-même ont toujours privilégié le dialogue et précise qu'il est très conscient des gênes que cela provoque pour le voisinage.

- Approbation de l'avenant au contrat d'entretien des locaux scolaires pré-fabriqués du groupe scolaire du Loupiot avec la société SUN Services

M. le maire indique que ce point à l'ordre du jour sur les affiches a été retiré de l'ordre du jour du conseil reçu par les élus. Les affiches ayant été apposées, elles n'ont pas été refaites.

AVIS SUR LE P.L.U. DE BUSSY-SAINT-GEORGES

Le conseil municipal de Chanteloup-en-Brie, en date du 20 janvier 2007, a pris la délibération suivante relative au projet du P.L.U. de Bussy-Saint-Georges et envoyé au commissaire-enquêteur.

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté le 23 décembre 2006 par la commune de Bussy-Saint-Georges transmis pour avis dans le cadre de la procédure d'élaboration.

CONSIDÉRANT que la commune de Chanteloup-en-Brie n'a pas d'observation particulière à formuler sur le P.L.U. de Bussy-Saint-Georges excepté sur les zones AUD et NC concernant les versants de la vallée de la Gondoire aux franges de la commune de Chanteloup.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, concernant :

La Frange Est de Bussy-Saint-Georges

Secteur de la Jonchère / Zone AUD

Cette zone correspondant aux terrains situés au nord du golf, en limite de Guermantes et Conches-sur-Gondoire. Cette frange s'étend jusqu'au bassin de la Jonchère en limite de Chanteloup-en-Brie.

Ces terrains sont inclus dans le Périmètre Régional d'Intervention Foncière (P.R.I.F.). Au Schéma directeur local, il s'agit d'une zone à vocation d'espace de sports de loisirs et de tourisme. De plus, elle assure le lien physique, paysager, écologique et visuel entre la vallée de la Gondoire et le plateau de Jossigny, y autoriser l'implantation d'hôtels, campings, centres équestres, etc. constitue une aberration en matière d'aménagement qui est en totale contradiction avec les objectifs du P.R.I.F.

Depuis plus de 20 ans, tous les élus du secteur se sont attachés à défendre, entre autres, le site de la Vallée de la Gondoire.

La proposition de la commune de Bussy-Saint-Georges, qui consiste à classer le secteur de la Jonchère en zone AUD, semble totalement incompatible avec les orientations de préservation et d'aménagements paysagers des communes du secteur et, de plus, en contradiction avec les objectifs du P.R.I.F.

De plus, le projet de P.L.U. autorise dans cette zone « Les constructions et installations si elles sont nécessaires aux services publics et aux services d'intérêts collectifs ».

Au-delà de l'appréciation générale sur la construction de bâtiments dans la zone explicitée ci-avant, il convient de noter que cette rédaction ouvre la possibilité de construction de nombreux équipements publics y compris, en contradiction avec le schéma directeur, comme par exemple des ateliers municipaux ou tout autre équipement public en contradiction avec la vocation paysagère de la zone.

Aussi il convient de limiter cette possibilité comme prévu en zone ND :

- * « Les ouvrages techniques, s'ils sont nécessaires au fonctionnement des services publics de distribution de gaz, de distribution d'énergie électrique, d'alimentation en eau potable ou d'assainissement, de télécommunication ou de télédiffusion, dans la mesure où ils sont enterrés. »
- * « Les équipements d'infrastructure s'ils sont nécessaires à la sécurité, à l'installation, à l'extension ou à l'entretien des réseaux divers ou s'ils sont nécessaires à la desserte de la zone. »

- * « Les équipements d'infrastructure routière à condition qu'ils justifient d'un traitement paysager assurant leur parfaite intégration dans le site. »

Espace naturel en frange Est de Bussy-Saint-Georges / zone NC :

Il s'agit du secteur situé entre le front urbain de Bussy-Saint-Georges et la R.D. 10 à l'Est qui est compris dans le P.R.I.F.

Le projet de P.L.U. prévoit que soient autorisés dans toute la zone notamment :

- * « Les constructions et les installations si elles sont nécessaires aux équipements sportifs, de loisirs, de détente, d'accueil des promeneurs sous réserve que leur implantation soit justifiée par l'ouverture au public de ces espaces et qu'ils ne portent pas atteinte à des intérêts majeurs de protection écologique et paysagère. »
- * « Les équipements intercommunaux, s'ils sont nécessaires aux services publics ou aux services d'intérêt collectif, pourront y être implantés sous réserve qu'ils ne portent pas atteinte à des intérêts majeurs de protection écologique et paysagère et qu'ils ne couvrent pas une surface supérieure à 20 % de la zone NC dans laquelle ils s'inscrivent. »
- * « Les aires d'accueil des gens de voyage. »

Ce dernier élément (Les aires d'accueil des gens de voyage) est en contradiction avec le chapeau de la zone NC qui prévoit : « Cette zone est classée en zone naturelle à vocation d'espaces paysagers agricoles au Schéma directeur local du secteur III de Marne-la-Vallée. Y sont autorisés les équipements publics intercommunaux ainsi que les équipements sportifs, de loisirs, de détente et d'accueil des promeneurs sous réserve que leur implantation soit justifiée par l'ouverture au public de ces espaces, qu'ils ne portent pas atteinte à des intérêts majeurs de protection écologique et paysagère et qu'ils ne couvrent pas une surface supérieure à 20 % de la zone concernée. »

Aussi il convient d'indiquer que l'implantation, dans ce secteur d'aires d'accueil des gens du voyage, est en totale contradiction avec les dispositions du schéma directeur local, tant en terme de vocation que de protection de ce maillon sensible de la ceinture verte de la région Ile-de-France.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE, à l'unanimité :

II. B.1. Secteur de la Jonchère / Zone AUD

- * que cette zone soit limitée à l'emprise de la ferme de la Jonchère.
- * que le reste de la zone AUD (hors ferme de la Jonchère) soit classé en zone ND.

II. B.2. Espace naturel en frange Est de Bussy-Saint-Georges / zone NC

- * de supprimer la possibilité d'emplacements pour l'accueil des gens du voyage et que ceux-ci soient localisés en zone U ou AU du P.L.U. dans un secteur à moindre contrainte environnementale et paysagère.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

LE MAIRE.

COMMUNIQUÉS DU MAIRE

BALANÇOIRE

Suite au contrôle de maintenancé périodique des aires de jeux, l'entreprise titulaire du marché a attiré notre attention sur le caractère potentiellement dangereux de l'actuelle balançoire en raison de la dégradation excessive d'un des poteaux.

De plus l'absence d'aire de réception amortissante autour de ce jeu fait que celui-ci n'est pas en conformité avec la réglementation applicable aux aires de jeux pour enfants.

Pour ces deux raisons, j'ai pris la décision de faire démonter l'actuelle balançoire.

Toutefois, dès ce printemps, un équipement neuf de même type, avec une aire de réception conforme à la réglementation sera installée, place des Fêtes Jacques-Tati, à proximité de l'aire de jeux existante.

Ainsi, quand reviendront les beaux jours, nous pourrons à nouveau voir nos petits se balancer comme auparavant.

En attendant ce jour, je vous remercie de votre compréhension et vous prie de croire, que notre décision n'a été uniquement motivée que par des considérations de sécurité évidente.

CARRIÈRE DE SABLON

Enquête publique sur la demande présentée par la société WIAME TP (anciennement Sablières de Précy) à l'effet d'être autorisée à exploiter une carrière de sablon (renouvellement) sise sur le territoire de la commune de Jossigny, lieudit « La Croix rouge », sur une superficie de 10 ha 10 a.

M. le commissaire enquêteur a rendu son rapport et les conclusions motivées concernant cette enquête publique qui s'est déroulée du 21 septembre au 21 octobre 2006.

Conformément à l'article du décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié et à l'article 21 du décret n° 85.453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83.630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement (codifié au titre II du livre 1^{er} du Code de l'environnement), ces documents sont à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête.

Ces documents seront à votre disposition aux heures d'ouverture de la mairie au public.

LE MAIRE.



La Seine-et-Marne pionnière du très haut débit

Très souvent, nous sommes interrogés par les Chanteloupiens sur la couverture de notre commune, soit par le **haut débit**, soit par la TV numérique. Aussi, est-il bon de faire le point.

Depuis 2006, grâce à l'action volontaire du Conseil général, le haut débit est accessible dans 100 % des communes seine-et-marnaises.

Dans le cadre d'une délégation de service public, VINCI Network a été choisi par le Conseil général de Seine-et-Marne pour mettre en œuvre le réseau **très haut débit Sem@for77**. Ce projet bénéficie du soutien financier du

Conseil régional d'Ile-de-France à hauteur de 50 % (voir dossier complet dans « Seine-et-Marne magazine » de février 2007 du Conseil général).



Le Conseil général mise donc sur l'attractivité de ce réseau - dont la fin des travaux est prévue pour novembre 2008 - pour attirer les fournisseurs d'accès Internet (FAI).

Pour connaître les services que peuvent vous apporter les différents opérateurs vous pouvez consulter les sites internet.

www.semafor77.fr
www.degrouptest.com

Pierrette Munier,
Adjointe au maire
chargée de l'informatique
et de la communication.



DES CHANTELOUPIENS A L'HONNEUR Médaillés du travail



*** Promotion 2006 ***

✘ **Médaille d'honneur du travail, en ARGENT (20 ans)**

- M^{me} Nadine BARDEAU ;
- M^{me} Marie-Andrée CASTILLON ;
- M. Bruno MÉCHIN ;
- M^{me} Nadine JOUBERT ;
- M. Sok LIM.

✘ **Médaille d'honneur du travail, en VERMEIL (30 ans)**

- M. André BIERRE ;
- M. Giovanni CHIATANTE ;
- M^{me} Martine FAUCHER.

✘ **Médaille d'honneur du Travail, en OR (35 ans)**

- M^{me} Marie-Thérèse DELANOÉ ;



Nous leur adressons nos plus sincères félicitations.



Le centre commercial a sa première pierre !

Les travaux du nouveau centre commercial viennent de commencer

Jeudi 14 décembre s'est déroulée la pose de la première pierre du nouveau centre commercial "le Clos du chêne" situé à cheval sur les communes de Chanteloup-en-Brie et Montévrain. Jean-Pierre Weiss, directeur général d'Epamarne ; Michel Chartier, président de Marne-et-Gondoire ; Marcel Oulès, maire de Chanteloup-en-Brie ; Gérard Guyot, maire de Montévrain, et Antoine Frey, président-directeur général d'Immobilier Frey, ainsi que les élus locaux étaient présents pour ce moment symbolique. Le nouveau centre commercial devrait comporter 31 enseignes sur une surface de 31 000 m². « Ce projet de parc commercial innovant et de

qualité constitue un projet d'envergure puisqu'il crée un nouveau pôle d'attractivité commerciale sur le territoire de Marne-la-Vallée », comme l'a confirmé Marcel Oulès, maire de Chanteloup-en-Brie.

« Accueillir ce projet de parc commercial novateur constitue une dynamique positive pour nos villes. Ce projet qui a pour priorité les espaces verts est en totale cohérence avec la politique environnementale menée par nos municipalités », a indiqué Gérard Guyot, maire de Montévrain. L'ouverture de ce nouveau pôle commercial devrait voir le jour fin 2007.

Source : "la Marne".



LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL 77

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous adresser, en ce début d'année 2007 et au nom de l'Assemblée Départementale, mes meilleurs vœux de santé et de bonheur, pour vous même et pour vos proches. Puisse cette année être une période de réussite pour les projets de nos communes.

Ce courrier est pour moi l'occasion de retracer à votre attention les principales actions entreprises par le Conseil général au cours de l'année 2006, ainsi que de vous présenter notre feuille de route pour la nouvelle année, comme je le fais désormais chaque année.

Mon équipe et moi même avons placé 2006 sous le signe du développement durable. Notre territoire est en effet riche d'un patrimoine et d'une qualité de vie uniques en Ile-de-France.

Cet engagement s'est traduit par exemple par la signature, conjointe avec l'État, la Région, l'Union des Maires, mais aussi l'Agence de l'Eau et la Chambre d'Agriculture, du premier Plan Départemental de l'Eau en France. Il concrétise une volonté commune d'associer à une politique curative renforcée, des efforts préventifs pour assurer, à long terme, la préservation de la ressource en eau seine-et-marnaise. L'introduction du biodiesel dans les transports collectifs, la promotion de l'agriculture biologique, la protection d'espaces naturels sensibles sont autant de pas franchis en 2006 en direction d'un Département plus naturel.

2006 aura également été marquée par une attention renouvelée aux Seine-et-Marnais les plus fragiles. Le Conseil général s'est montré attentif aux seniors, auxquels il offre les moyens d'effectuer un véritable choix de vie à travers l'adoption du Schéma Bleu, qui programme le développement des établissements et services en faveur des personnes âgées. Notre action en matière de solidarité s'est également traduite par la mise en oeuvre du plan « 1 000 places en 5 ans » en faveur des modes de garde, et la création de Bébébonus, une aide qui bénéficie à plus de 11 000 familles qui font garder leur enfant par une assistante maternelle. Face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RMI, c'est enfin toute la palette des outils d'insertion que nous utilisons depuis l'emploi de 600 personnes en contrat d'avenir jusqu'à l'expérimentation de nouvelles plateformes pour la mise en relation des employeurs et des demandeurs d'emploi.

Cette solidarité, nous avons voulu, en outre, l'exprimer à l'égard des territoires. Depuis 2004 le Département a signé plus de 200 contrats avec les communes pour

permettre la réalisation de leurs projets, un chiffre jamais égalé dans le passé.

C'est également en 2006 que nous aurons atteint la couverture de 100% des communes par l'Internet haut débit, et de 95% des habitants.

Dans le domaine de la jeunesse, 2006 aura été l'année de la poursuite de notre effort en direction des collèges, à travers une nouvelle augmentation de 8% des crédits consacrés à l'éducation malgré la baisse des effectifs, mais aussi celle de la concertation par l'organisation de plusieurs dizaines de « rencontres de la jeunesse » dans tout le département.

Jamais d'ailleurs les Seine-et-Marnais n'auront autant été impliqués dans les décisions qui les concernent. Les rencontres de la jeunesse, le questionnaire sur l'avenir de la Seine-et-Marne, les cafés

du développement durable : tout au long de l'année, des dizaines de milliers de Seine-et-Marnais se sont saisis des instruments que nous leur avons proposés pour orienter nos choix et nos actions.

Notre collectivité aura donc su en 2006 ouvrir ces nouveaux chantiers tout en absorbant le formidable bouleversement induit par la décentralisation. Il nous aura fallu en effet réussir l'intégration de près de 2 000 agents nouveaux issus de l'Éducation Nationale et de la DDE, et relever les défis de nouvelles responsabilités dans le fonctionnement des collèges et l'entretien de la voirie. Malgré l'important déficit de compensation par l'État de ces nouvelles compétences, dont souffrent tous les départements, le Conseil général est prêt désormais à tourner son regard vers 2007, et vers l'avenir.

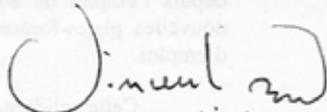
Le Département adoptera ainsi en 2007 son Agenda 21, véritable programme départemental d'action en faveur d'une Seine-et-Marne actrice du Développement Durable. Nous serons attentifs à la révision du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) et à la renégociation du Contrat de Projet Etat-Région (CPER). Nos contributions au SDRIF et au CPER, adoptées en 2006 portent en effet nos exigences d'un rééquilibrage entre emploi et habitat, d'un développement des infrastructures de transports et d'une protection accrue du cadre de vie. Avec la poursuite de l'aménagement numérique de la Seine-et-Marne, et le lancement du très haut débit sur notre territoire, le Conseil général entend enfin offrir à tous un accès égal aux moyens les plus modernes de communication.

2007 verra, en matière de transports, les premières traductions concrètes du changement de gouvernance du Syndicat des Transports d'Ile de France. Des autorails neufs circuleront sur la ligne Paris-Provins dès la fin de l'année et à moyenne échéance sur Paris-Meaux-La-Ferté-Milon. Les zones 7 et 8 de la carte orange disparaîtront, et les bénéficiaires des minima sociaux profiteront de la gratuité des transports ou de tarifs considérablement réduits. Le Département et la Région soutiendront enfin le développement des réseaux de transports à la demande dans les secteurs ruraux.

C'est également en 2007 qu'aboutira le long chemin vers l'inauguration d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), guichet unique tant attendu des familles, après le transfert des anciennes COTOREP et CDES. Malgré les conditions difficiles dans lesquelles s'est opéré ce transfert de compétences de la part de l'État (retards accumulés dans l'instruction des dossiers, difficultés rencontrées dans le transfert des personnels, ...), nous ouvrirons officiellement les locaux de la MDPH dans les prochaines semaines. Enfin, la concertation menée auprès des jeunes aboutira à la redéfinition de notre politique départementale de la jeunesse.

Comme vous le voyez, mon équipe et moi-même sommes mobilisés de façon constante pour répondre aux défis qui se posent à notre Département. Si notre regard se porte vers l'avenir, c'est avant tout avec un esprit de solidarité entre les Seine-et-Marnais, et d'équilibre entre les territoires.

Vous renouvelant tous mes vœux pour 2006, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération la meilleure.


 Vincent ÉBLÉ
 Président du Conseil Général
 de Seine-et-Marne



COMMUNIQUÉ DE NOTRE DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES CULTURELLES



BIENVENUE A FABIENNE ET YVES

Cécile Benattar a obtenu une mutation au SAN de Val Maubué.

Depuis le 1^{er} février dernier, elle a été remplacée par Yves Buteau, responsable du service de la culture.



Il assure une permanence aux heures d'ouverture de la mairie sauf les samedis matins.



De plus, suite au départ de M^{me} Candice Giacomino, nous avons accueilli en début d'année M^{me} Fabienne Pujol D'Andrebo, professeur de danse classique.



La municipalité ainsi que le personnel communal leur souhaitent la bienvenue.

COURS

3^e TRIMESTRE

**DANSE CLASSIQUE
INITIATION 5 à 8 ans**

Venez essayer !

AQUARELLE ADULTES

Il reste encore 3 places

VITE ! VITE !

**Contactez Yves
au 01-64-12-74-54.**

MARCHÉ DE NOËL

Les 16 et 17 décembre derniers, le service culturel a été heureux de vous offrir un moment de convivialité

où chacun pouvait trouver son bonheur. Les Chanteloupiens ont pu faire leurs achats de Noël dans une ambiance chaleureuse. Il y en avait pour tous les goûts: bijoux, foulards, boîtes décorées, porcelaines peintes, bibelots... La décoration était assurée par les créations et réalisations des membres du club Patchwork. On a pu aussi admirer le talent d'une artiste roumaine qui décorait des oeufs de cane à la cire et d'une dame qui filait la laine.

Les élèves de CM2 qui avaient fabriqué de jolis objets et de délicieux sablés, se



sont relayés, accompagnés par Bernadette, Christine et Véronique pour "jouer à la marchande" et participer ainsi au financement de leur "classe de nature" à Oléron. Tout cela agrémenté, le dimanche après-midi, par un spectacle de clowns.



CONCERT DE NOËL DANS L'ÉGLISE

Des professeurs et des élèves de l'école de musique nous ont offert un aperçu de leur talent en ce samedi 16 décembre à 19 heures

pour le plus grand plaisir des mélomanes réunis dans l'église.

Merci à tous.

Martine Bernadat,
Déléguée aux affaires culturelles.

ATELIER D'IMPROVISATIONS...

Dès 20 h 30, les trois coups résonnaient dans la salle Van-Dongen de Chanteloup-en-Brie en ce samedi 3 février !.. Les élèves de l'école de théâtre ont, le temps d'une soirée, brûlé les planches. Deux équipes présentes sur scène, distinguées par la couleur de leur tenue, ont interprété et improvisé chacun à leur tour de brèves saynètes. Les thèmes impartis étaient tirés au sort. Côté salle, les deux cents Chanteloupiens de tous âges présents, armés de cartons jaunes et rouges bruyamment agités, choisissaient l'équipe ayant effectué la meilleure prestation. Une vingtaine de



jeunes comédiens ont de fort belle manière, avec humour et professionnalisme fait le spectacle, jouant avec les mots, utilisant des expressions qu'ils "kiff". Ils ont, pour le plus grand plaisir du public, proposé une soirée théâtrale de qualité, une façon originale de faire du théâtre permettant à tous ces comédiens en herbe de s'exprimer et au public de participer. Devant le succès remporté par cette soirée, à n'en pas douter, expérience sera renouvelée.

J.BESNIER

Source : « La Marne ».



REPORTAGE-PHOTOS SALON DU LIVRE



AGENDA DU SERVICE CULTUREL

VENDREDI 6 AVRIL

CONCERT



**ROCK'
IN
CHANTELOUP**



**Salle Van-Dongen
19 heures**



**EXAMEN
GUITARE
MERCREDI 30 MAI**

**Théâtre enfants
Samedi 2 juin**



**Examen batterie
et de piano
Dimanche 17 juin**



**Théâtre adultes
Samedi 23 juin**



**Audition de musique et danse
Dimanche 24 juin**



**CHANTELOUP-EN-BRIE
Du 17 au 25
mars 2007**

**29^e Exposition
de peinture**

**THÈME :
"LA LUMIÈRE"**

**Démonstration de
gravure
Dimanche 25 mars
à 15 heures**

Entrée libre

**Semaine de 14 à 18 h
Week-end de 10 à 12 h et 14 à 18 h
Salle Van-Dongen - Place Jacques-Tati**

**Printemps
de paroles**
festival #4
entrée libre

arts de la rue
théâtre
chanson
musique
conte
plasticiens
danse
coin des bouquins

16 au 20 mai 2007
parc culturel de Rentilly

renseignements :
tél. : 01 64 02 15 15
www.marneetgondroire/ot

**Venez prendre un grand bol d'art frais
du 16 au 20 mai**

Entrée libre – Spectacles tout public

Cette année, le Festival PrinTemps de Paroles se déroulera sur quatre jours.

Du mercredi soir 16 mai au dimanche soir 20 mai, une pléiade d'artistes de toutes disciplines confondues viendront à la rencontre du public.

Chaque année, la surface à occuper augmente. Après l'ouverture du parc à l'anglaise, de la forêt, ce sont aujourd'hui les communs du château, récemment réhabilités en structures culturelles, qui s'ajouteront à la liste des lieux qui seront occupés par les artistes.

**Mercredi 16 mai, vendredi 18 mai
samedi 19 mai**

de 19 heures à 22 heures

Jeudi 17 mai, dimanche 20 mai

de 12 heures à 18 heures

Au menu :

- François Rollin et son spectacle "Seul" d'après les textes de l'humoriste Pierre Légaré ;
 - Compagnie Beau Geste, vous assisterez aux "Transports exceptionnels" nés de la rencontre entre une machine et un danseur ;
 - Ludovic Cantais, exposition photographique "La Part des choses" ;
 - Sylvie Delom conteuse aux histoires les plus extraordinaires.
- et de nombreux autres spectacles.

Parc culturel de Rentilly
Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire
1, rue de l'Étang - Domaine de Rentilly

**VISITE
DU MOULIN
RUSSON**

Rue du Lavoir
77600 Bussy-Saint-Georges

Ouverture au public :
Les dimanches
de 14 heures à 17 heures

**DIMANCHE 18 MARS
DÉMONSTRATION
DE FABRICATION DE FARINE**
de 14 heures à 16 heures

Pour plus de renseignements :

Tél. : 06 79 95 44 12
(Les Environn'hôtes)



TOURNOI D'ÉCHECS

8 de nos espoirs ont participé au championnat de Seine-et-Marne jeunes. Cela pose **Maubuée-Gondoire Échecs** comme le 3^e club le mieux représenté dans notre département après Savigny-le-Temple et Marne-la-Vallée Échecs Club, organisateur de cette rencontre.

Et que de résultats : 4 enfants reviennent avec une coupe !

Tout d'abord **Gaby**, qui réalise 5 points sur 7, termine seconde de la catégorie Poussine.

Puis **Valentin** 3^e de la catégorie pupille.

Enfin **Jemchid** 2^e de la catégorie benjamin et **Saravan** 3^e de cette même catégorie.

Vous retrouverez sur la photo nos 4 autres vaillants qui n'ont pas démerité. **Mathieu** 3/7, **Flavien** 1/5, **Elvin** 2,5/7 et **Cédric** 2/5 ont reçu le lot de consolation.

Il est à noter que les **parents** se sont organisés pour encadrer ces jeunes pousses et que **Lucie** est restée tout le dimanche pour encourager son frère.

Nous pouvons donc dire que notre **École d'Échecs** commence à apporter des résultats encourageants.

Pour revenir au championnat, Une sympathique organisation ! Merci au membre de Marne-la-Vallée Échecs Club et aux arbitres.

Retrouver l'album photo complet de cette rencontre en cliquant sur notre site.

JLG,
Président de Maubuée-Gondoire Échecs.



Mob :
06 11 86 83 27

<http://www.maubuee-gondroire-echecs.new.fr/>



ERATUM POUR LE KIT CAR SHOW 4

Suite à un problème technique du Cantu Lupi d'octobre dernier, nous repassons l'article du Chanteloup Maquette Club qui a été hâché.

En ce dernier week-end de septembre a eu lieu à Chanteloup-en-Brie notre IV^e édition du Kit Car. Certains se demandent ce qui se cache derrière ce nom barbare et surtout anglophone. Pour ceux qui sont venus voir à la salle des fêtes, la réponse est peut-être évidente. Eh oui ! Cette année des maquettistes allemands se sont déplacés, des Belges de plus en plus nombreux, un Italien fidèle et un Suisse. Pourquoi un tel engouement pour notre événement ? Tout simplement, nous sommes les seuls en France et peut-être, d'après certains, en Europe à proposer une expo uniquement consacrée à l'automobile sous toutes ces formes et tous ces passionnés aiment à se rencontrer et échanger durant un week-end sur leur loisir préféré. Bien sûr, d'une telle expo nous espérons toujours que naîtra une vocation parmi nos visiteurs où une petite flamme se ravive et nous ramène quelques personnes désireuses de nous rejoindre au sein du club. Pour se faire nous vous rappelons que nos réunions ont lieu à la Maison Cartier-Bresson tous les premier

et troisième samedis de chaque mois de 14 heures à 18 h 30. Nous n'oublions pas de remercier ici tous nos partenaires. La mairie et le Foyer rural pour les finances, notre ami Luc Théault et son coup de main spontané et Petra Barault notre traductrice bénévole et disponible pendant ces deux jours afin d'assurer un agréable accueil à nos exposants germaniques.

Un grand merci à vous et à tous ceux qui n'ont pas été cités.

Nous n'oublierons pas non plus nos visiteurs en espérant les voir plus nombreux lors des prochaines éditions grâce au bouche-à-oreille.

Vive le Kit Car Show 5 en 2008 !

Roger Leiser,
Président du Chanteloup Maquette Club.

SALON DE L'AUTO

Chanteloup est devenu, l'espace du week-end, la capitale européenne de la maquette automobile à l'initiative de CMC. Ce 4^e Kit Show Car a réuni plus de quarante exposants venus des quatre coins de l'hexagone, de Belgique, d'Allemagne et de Suisse ! Soit le must des clubs de maquettes européennes spécialisés dans l'automobile personnalisée, les américaines (rods, custom, low rider, muscle de machine, stock et racine) les japonaises et européennes avec tuning. Cette exposition, devenue une référence sur le plan européen a, pour cette édition, renoué avec le succès. Même à échelle réduite cela roule bien à Chanteloup-en-Brie.



J. Besnier
Source : « la Marne ».


 Les associations organisent 

 DOJOCHANTELOUP CLUB Chanteloup Maquette Club

le 6 mai 2007

la BROCANTE



CHANTELOUP en BRIE

les inscriptions auront lieu en avril

Renseignements: 06.29.57.21.02.

Pour toutes vos animations

Banquets – Dîners – Thés Dansants
Mariages – Anniversaires – Brocantes ...

Alain JAMME



Musette
Variétés
D.J.

Est à votre disposition pour assurer l'ambiance et la réussite de vos fêtes.
Se produit en solo – duo – petite ou grande formation. D.J.
Téléphone : 01 64 65 01 08 / 06 88 19 12 93
1534 Languedoc – Vaux
77120 COULOMMIERS



Association Sportive
de Chanteloup-en-Brie

CROSS

Peu de monde en seniors mais beaucoup en jeunes



S I le cross de Chanteloup pouvait se résumer en une image, cela serait celle de l'arrivée des deux copines : Marine Gauthier et Laura Deniau un bon quart d'heure après les premiers mais qui ont gardé le sourire en se tenant la main pour franchir la ligne. Une joie et une satisfaction légitimes pour celles qui découvraient le cross. Et quoi de mieux que de faire connaissance avec ce sport exigeant dans une petite localité où les organisateurs, le maire de la commune, une partie de son conseil se mettent au service des coureurs. Certes, avec la concurrence de trois autres épreuves et de Paris-Mantes qui a attiré les baroudeurs de Lagny, la ville voisine, l'affluence



n'a guère été importante surtout dans les deux dernières courses qui ont réuni vingt-six courageux. Mais, par contre, les courses des enfants ont été une réussite avec des pelotons forts nourris.

Les vainqueurs en jeunes :

Hugo Remoissenet (école athlé), Antoine Cadot, Raphaël Launay, Pierre Dauphinot.

Le départ, un brin folklorique, mais fort sympathique.

Une question au président

« Priorité aux jeunes »

Luc Théault, le président de l'association, aidé par ses fidèles bénévoles, ont beaucoup donné pour leur traditionnel cross et ont répondu à notre question :

« Le but recherché est-il atteint ? »

Oui, dans la mesure où cette épreuve a réussi à créer une animation dans le village. Certes, les courses des adultes ont souffert de la concurrence et aussi du fait que nous avons pêché sur la communication et l'absence de notre épreuve au Challenge 77. Cela fait beaucoup pour pulvériser les records mais ce n'est pas le but recherché. Pour nous, notre objectif premier c'est les enfants avec la participation des écoles et aussi la venue des clubs voisins comme Lagny, Bussy. Nous œuvrons avec nos bénévoles dans une ambiance champêtre. Si chacun repart avec le sourire, c'est gagné pour nous. Cela suffit à notre bonheur. »





Section Randonnées Pédestres « Le Marchepied » Planning des Randonnées du Samedi

Saison 2007	Organisateurs		Destination
	Participation 1 € non cotisant 2 €	1/2 journée	Rendez vous 13 h 15 départ 13 h 30
Mars	Françoise Fontes Parking gare de la Ferté-sous-Jouarre	24	Entre Brie et Orxois
Avril	Jack Viala Parking du cimetière de carntin	28	Carnetin « forêt de Vallière »
30 kilomètres	Jean-Michel Testa - Daniel Londéchal	28	Rendez vous 13 h 15 départ 13 h 30
Mai	Bernard Minoret	19	Vallée de la Brosse

Planning des Randonnées du Dimanche

Saison 2007	Organisateurs		Destination
Février	Manou De Fontanges-Bernard Minoret Parking de la gare de Hericy à 9 h 30	18	La Mare périlleuse
Mars	Jean Michel Testa - Jean Beauger Parking de la gare de l'Isles-et-Meldeuse 9 h 30	11	Entre Mame et Therouanne
Avril	Jean-Luc Despujols - Jean-Paul Thuillier Parking de l'église à Bellot 9 h 30	16	La Petite Suisse briarde
Mai	Sylvie Lhotel-Bernard Minoret Parking de l'église de Voulx 9 h 30	93	Entre Orvanne et Lunain

DU NOUVEAU ET UN NOUVEAU PRÉSIDENT AU CLUB DU MOULIN

Je m'appelle Jacques GORAIN, je suis le nouveau Président du Club du Moulin.

Je succède à Jean-Claude MATON dont je salue l'action et le dévouement durant les 15 ans de présidence.

Je remercie aussi tous les membres du bureau qui ont accepté de m'accompagner en 2007.

Le Club du Moulin a 25 ans d'existence, c'est une association indépendante, qui accueille toutes personnes âgées de 18 ans à 99 ans !

Le principal objectif est de se rencontrer, de se parler, de passer de bons moments ensemble, entre retraités et actifs.

Les 150 adhérents de ce club m'ont reçu les bras ouverts et je les en remercie vivement.

Ils sont aussi sensibles que moi à la solidarité entre générations et ils attendent que cette solidarité s'amplifie.

Pour cela, nous organisons tous les ans diverses sorties ou rencontres.



Voici le programme de 2007/2008 :

23 mars 2007 : Déjeuner en guinguette et après midi dansant.

11 mai 2007 : Notre-Dame, Montmartre, Sacré Cœur et ballade sur la Seine.

20 juillet 2007 : Chantilly.

11 septembre 2007 : Reims.

14 et 15 novembre 2007 : 2 jours à Lyon pour le Beaujolais nouveau.

2 décembre 2007 : Repas annuel du Club et après-midi dansant.

31 décembre 2007 : Jour de l'an avec orchestre.

18 janvier 2008 : Assemblée générale du Club avec galettes.

Mai 2008 : 8 jours en Autriche.

De plus, tous les vendredis après-midi, à partir de 14 heures jusqu'à 18 heures, une salle de la Ferme est à la disposition des adhérents pour se retrouver, discuter, jouer et goûter.

La cotisation annuelle est de 25 euros.

Dans notre société, où tout va si vite et où tout le monde est devenu anonyme, étranger à l'autre, je vous invite à nous rejoindre. Prenons le temps pour nous ren-

contrer, afin de parler, écouter, échanger, plaisanter ! Un « ancien » pourra vous apporter le fruit de son expérience, sa sagesse et vous, votre dynamisme, votre fraîcheur.

Alors, n'attendez plus pour devenir adhérent !

Pour me contacter vous pouvez :

- En mairie, laisser une enveloppe à mon nom "Club du Moulin" Jacques GORAIN ;

- M'adresser un courrier électronique : jacquesgorain@free.fr

- M'appeler au 06/81/12/92/81.

A très bientôt.

Jacques Gorain,
Président du Club du Moulin.

AGISSONS POUR L'ENVIRONNEMENT



Savez-vous que vous pouvez agir personnellement sur votre environnement en recyclant vos déchets verts ? :

- déchets de cuisine : environ 60 kg par an et par personne,
- déchets du jardin : de 50 à 100 kg par an et par personne,

soit de 30 à 50 % du total de nos déchets.

Il suffit pour cela d'utiliser un composteur. Le produit récupéré est directement utilisable dans votre jardin (d'agrément ou potager) qui n'en sera que plus beau.

L'association JARDINER AUTREMENT propose une action collective d'acquisition de composteurs éventuellement en partenariat avec la mairie, le syndicat d'ordures ménagères et l'Ademe.

Vous pourrez, comme l'an passé, lors de la brocante participer à la démonstration de compostage. Vous verrez comme c'est facile.

Si vous êtes intéressé, faites-le nous savoir en appelant : Françoise Massart au 01 64 02 24 87 ou Yolande Gacogne au 01 64 30 22 60.

Françoise Massart.

EMBELLIR SON BALCON

Pourquoi ne pas le transformer en petit jardin ? Vous en profiterez été comme hiver.



Commencez par faire place nette ! Linge étendu, vélos, vieux cartons encombrant votre balcon et vous empêchent d'en profiter. Le but est de vous offrir une plus jolie vue ! Alors, pots ou jardinières ?

Évitez les modèles trop imposants qui seront difficiles à déplacer et pensez au plastique, plus léger et moins cher. L'idéal est de créer des niveaux, en plaçant des pots de chaque côté du balcon et en installant une série de petites jardinières suspendues à la rambarde...

Mais vers l'intérieur, pour votre sécurité et celle des passants, et pour en profiter un peu plus !

Pensez aux bacs munis d'une réserve d'eau. Ils évitent les débordements non contrôlés au moment de l'arrosage.



ERATUM

Suite à un problème technique du « Cantu Lupi » d'octobre dernier, nous repassons l'article

« UN ETE FLEURIA CHANTELOUP-EN-BRIE »

qui a été hachuré

Durant la période estivale, les différents quartiers du village se sont parés de leur fleurissement d'été. Le personnels du service municipal des espaces verts ont apporté un soin particulier à l'entretien des nombreux massifs et jardinières du village, notamment durant les périodes de forte chaleur qui ont marqué le mois de juillet. Cette année encore, leur savoir-faire a permis aux Chanteloupiens de profiter d'un fleurissement de qualité, varié et coloré.

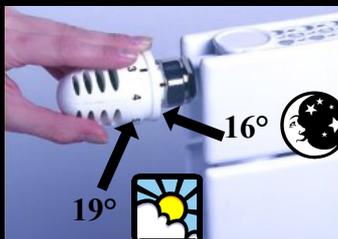


LE GESTE ÉCOLOGIQUE DE LA SAISON

Pour garder...

Habituellement, je chauffe toutes les pièces de ma maison à la même température jour et nuit.

Aujourd'hui, je ne chauffe plus les pièces que je n'occupe pas ; je baisse le ther-



mostat à 19 degrés dans la journée et à 16 degrés la nuit (je dors mieux bien au chaud sous ma couette) : j'économise de 300 à 600 euros de chauffage, je réduis les émissions de CO2 de 10%.

...les feuilles vertes !

TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES



Les haies végétales et les arbres des propriétés riveraines ou voisines des voies publiques et des passages piétonniers **DOIVENT ÊTRE TAILLÉS RÉGULIÈREMENT** afin que les automobilistes ne deviennent pas

des auteurs involontaires d'accidents et que les piétons ne soient pas gênés, ni ne risquent pas d'être blessés par des branchages dépassant des clôtures.

IMPORTANT : tout arbre ou haie végétale ne doit pas dépasser 2 mètres de hauteur en

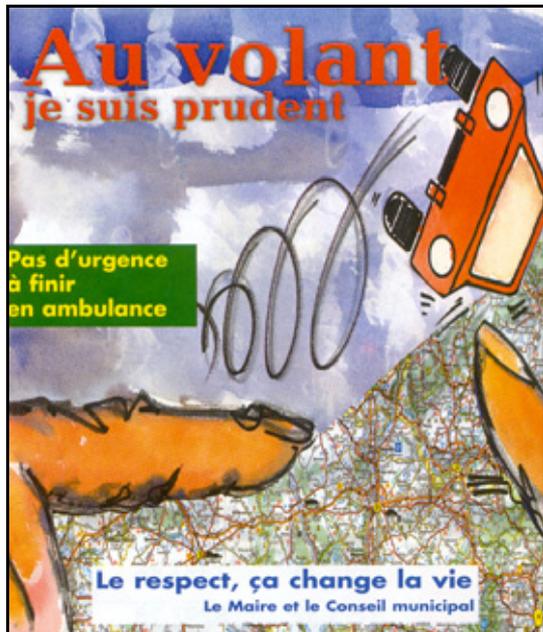
limite séparative et être plantée au minimum à 0,50 m de ces limites. Les arbres à hautes tiges plus de 2 mètres doivent être plantés à 4 m des limites séparatives. La meilleure période pour tailler les haies de conifères sont les mois commençant par un A (avril-août).

HEURES DE TONTES

Jours ouvrés
de 7 heures à 20 heures.

Samedis
de 9 heures à 12 heures
et de 15 heures à 19 heures.

Dimanches et jours fériés
de 10 h 30 à 12 heures.



COMMUNIQUÉ DES PARENTS D'ÉLÈVES

Et si les abords de l'école étaient votre maison ?

HALTE AUX DÉJECTIONS CANINES !

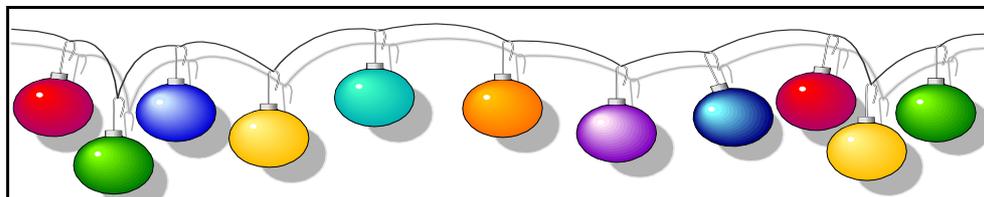
Nous, parents d'élèves de Chanteloup, demandons aux propriétaires de chiens de faire preuve de civisme en évitant que leurs compagnons à quatre pattes ne se soulagent aux abords des écoles.

Merci de penser à nos enfants.

Pour que les enfants puissent jouer en toute tranquillité ...

Pour que chacun puisse marcher en toute sérénité ...

Un seul geste... Ramassez !



Concours départemental des maisons illuminées en Seine-et-Marne



1^{er} à Chanteloup-en-Brie : Famille DOS SANTOS - 18 RUE DU MOULIN BOURCIER

INSCRIPTIONS HALTE GARDERIE



M^{me} Chauvet, directrice de la Halte-garderie, rappelle aux Chanteloupiens qu'il faut venir s'inscrire pour la rentrée de septembre 2007.

Renseignements :
01-64-02-45-81.



CARTES DE TRANSPORTS RUBIS, AMETHYSTE ET FUSCHIA



- les anciens combattants âgés de 65 ans et plus (sauf titulaires de la carte "pensionné de guerre" simple et double barre rouge ou double barre bleue),
- les veuves de guerre titulaires d'une pension, âgées de 65 ans et plus.

Trois types de cartes de transport peuvent être proposés selon certaines conditions.

La carte RUBIS est délivrée par le Conseil Général

Ce titre de transport vous permet de voyager gratuitement sur le réseau routier des bus OPTILE de la Région Ile-de-France ; moyennant une participation aux frais de dossier de 15 euros.

La carte AMÉTHYSTE est également délivrée par le Conseil Général

Cette carte vous permet de voyager à demi-tarif sur les réseaux SNCF-RATP banlieue en Ile-de-France ou gratuitement pour les anciens combattants et veuves de guerre ; moyennant une participation aux frais de dossier de 15 euros.

Les conditions d'obtention

Pour la carte Rubis et Améthyste, il faut vous rendre au service Social de la Mairie muni des pièces suivantes:

Pour une première demande:

- une copie intégrale du livret de famille ou une copie recto-verso de la carte d'identité,
- une photo d'identité récente,

Peuvent prétendre à ces titres de transport :

- les personnes âgées de plus de 65 ans non assujetties à l'impôt sur le revenu,
- les personnes adultes reconnues handicapées par la Cotorep et non assujetties à l'impôt sur le revenu,

- pour les personnes âgées : dernier avis d'imposition (précisant que vous êtes non-imposable),
- pour les personnes handicapées : dernier avis d'imposition + copie de la carte d'invalidité délivrée par la COTOREP ou la notification de versement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- pour les anciens combattants: copie de la carte du combattant,
- pour les veuves de guerre: copie du brevet d'inscription.

- Pour un renouvellement :

- une photo d'identité récente,
- joindre la copie de l'ancienne carte de transport,
- pour les personnes âgées ou handicapées: le nouvel avis d'imposition,
- pour les personnes handicapées: copie de la carte d'invalidité délivrée par la COTOREP ou la notification de versement de l'AAH,
- pour les anciens combattants: copie de la carte du combattant,
- pour les veuves de guerre: copie du brevet d'inscription.

Il existe également la carte FUSCHIA

Cette dernière vous permet d'utiliser gratuitement le réseau routier des bus du secteur.

Cette carte est destinée aux personnes âgées qui sont imposables sur le revenu.

Une fois l'obtention de la carte, le demandeur peut se présenter au service social de la Mairie avec son titre de transport et son dernier avis d'imposition.

Une réponse est ensuite faite pour informer le demandeur d'une aide accordée ou refusée.

Il est possible d'obtenir la carte Fuschia auprès du bureau de la gare routière pour un montant annuel de 150 euros.

Le demandeur peut éventuellement bénéficier d'une aide financière de la part du Centre Communal d'Action Sociale.

Plus d'infos :

Horaires de tous les transports en commun d'île-de-France

guide pratique : www.optile.com

Site des bus Pep's : www.buspeps.fr

Site de la RATP : www.ratp.fr



RESTO DU CŒUR

AIDE ALIMENTAIRE

Inscriptions

Pièces à présenter :

- * tous les justificatifs concernant votre situation de famille,
- * tous les justificatifs de ressources et de dépenses.

**RESTAURANTS DU CŒUR
DE LAGNY**

**Aide alimentaire au plus démunis
durant la période
de décembre à fin mars
32, avenue du Général Leclerc
77400 – Lagny-sur-Marne
Tél. : 01 64 02 87 69**



C.A.F. DE SEINE-ET-MARNE Arrêt de travail pour maladie : droits et devoirs de l'assuré social

Lorsqu'un médecin prescrit un arrêt de travail pour maladie, sous réserve de remplir les conditions d'ouverture des droits et de respecter certaines formalités et obligations, l'assuré social peut prétendre aux versements d'indemnités journalières destinées à compenser partiellement la perte de salaire.

Les formalités

Un nouveau formulaire "Avis d'arrêt de travail", tenant compte des mesures prises dans le cadre de la réforme de l'Assurance-maladie, vient d'être mis en place.

Après avoir complété les rubriques de ce formulaire ("l'assuré" "l'employeur") ; l'assuré doit adresser **dans les 48 heures** suivant la prescription les 2 premiers volets de l'avis d'arrêt de travail à sa Caisse d'Assurance-maladie.

Les obligations

Respecter les heures de sortie autorisées par le médecin, horaires qui ne peuvent excéder **3 heures consécutives** par jour.

Se soumettre aux contrôles organisés par le service du contrôle médical.

Demander l'autorisation préalable de la Caisse d'Assurance-maladie pour tout **départ hors circonscription**.

S'abstenir de toute activité non autorisée.

Si l'assuré ne respecte pas ces formalités et obligations, la Caisse d'Assurance-maladie peut supprimer toutes ou une partie des indemnités journalières dues.

Caisse d'Assurance-maladie de Seine-et-Marne
77605 Marne la Vallée Cedex 03
Tél. : 0820 904 138 (0,118 cts/min).



CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE

Répondre à la CNAV sur sa carrière et recevoir une estimation fiable de sa retraite

En 2007, la CNAV Ile-de-France envoie à vos administrés de 55 et 56 ans leur relevé de carrière exercée dans le secteur privé. Pour être parfaitement informés sur leur future retraite du Régime général, ils doivent répondre au questionnaire de la CNAV qui accompagne le relevé de carrière.

Tous vos administrés nés en 1951 et 1952 vont recevoir cette année leur relevé de carrière du Régime général de la Sécurité sociale. Ce document, qui présente les salaires déclarés par les employeurs et les périodes d'inactivité (chômage, maladie, invalidités, etc.), est la pièce essentielle pour le calcul de la retraite. Il est accompagné d'un questionnaire sur les périodes incomplètes.

La CNAV incite fortement les assurés à répondre au questionnaire, même s'ils sont d'accord avec leur relevé.

En effet, la réponse à ce questionnaire permet :

- De compléter éventuellement son relevé de carrière.
- De recevoir ensuite une estimation juste et précise du montant de sa retraite.

L'estimation sera communiquée dans le cadre du droit à l'information prévu par la loi de réforme des retraites :

- en 2008, aux assurés nés en 1951,
- en 2009, aux assurés nés en 1952.

Pour en savoir plus sur le droit à l'information :

www.info-retraite.fr

rubrique Découvrir / les outils d'information à votre disposition

LA RÉSIDENCE DE FONTENELLE



Recherche des bénévoles disponibles environ 1/2 heure par jour, quelques jours par semaine (selon la convenance de chacun) pour accompagner quelques résidents en promenade dans le parc. Nous remercions par avance toutes les bonnes volontés.

Contactez Claudine Chané au 01.64.02.20.11.



Conformément à ses objectifs, l'Opievoy a procédé à la mise en ligne de son site Internet le 16 janvier dernier :

<http://www.opievoy.fr>

Le Groupe Opievoy

Avec près de 48 000 logements

répartis dans les huit départements d'Ile-de-France, le Groupe Opievoy, composé de l'Opievoy (Opac Essonne, Val-d'Oise, Yvelines), des SA d'HLM Orly-Parc et Logement Pour Tous et de l'association Logotel, constitue le deuxième Opac d'Ile-de-France. Il est présent dans cent soixante-quinze communes.



Noctilien, un service de bus performant qui facilite vos déplacements

Pour répondre aux nouvelles exigences de mobilité des Franciliens, la Région d'Ile-de-France, les départements et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) mettent à votre disposition avec leurs partenaires, la RATP et Transilien SNCF, le service de bus nocturne Noctilien. Avec Noctilien, vous pouvez vous déplacer la nuit dans tous les départements d'Ile-de-France.

Retrouvez les villes desservies ainsi que les horaires sur le site :

<http://www.noctilien.fr>

MOTS CROISÉS DE BERNARD CORNET

Horizontal

- 1—Parfois secrets de polichinelle
- 2—Inséré dans les nombres—Rima avec la douceur
- 3—Onirisme—Geneviève pour les gendarmes—La fin pour Molotov
- 4—Demi sommeil—Parfois approuvé—Débita
- 5—Romain
- 6—Il réside dans un service à fondus—Don
- 7—A rendre—Aurai sûrement plu à la Fontaine
- 8—Décrasseur
- 9—Printemps—Ennui—Elton John
- 10—Possessif—Moi—Note
- 11—Fleur bleue

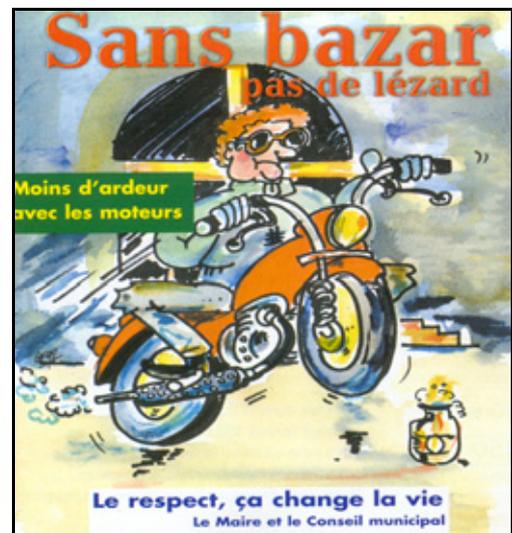
Vertical

- 1—Parfois d'études
- 2—Un vieux pas—Ment
- 3—Saisonnières—Préposition
- 4—Aux doigts agiles—Suçant
- 5—L'entrée d'un immeuble—Petite distance—Vieux suisse
- 6—Ancien—Morceau un peu dérangé
- 7—Glaçage
- 8—Non avoués—Chanteuse—Rapporteur

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											

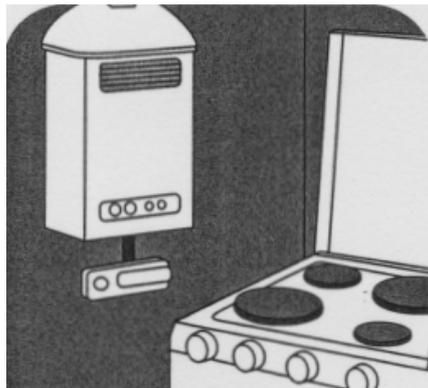
- 9—Chrome—Jamais sur du marbre
- 10—Fait rosir—Travailla au Bonsaï
- 11—Érudit—Source de chaleur

Solution page 22.



MONOXYDE DE CARBONE

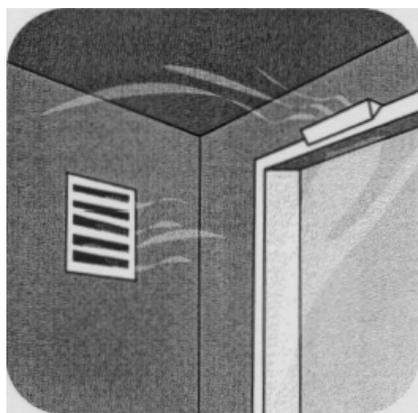
Mauvaises odeurs, gaz toxiques, moisissures... vous pouvez vous en débarrasser! Comment ? en prenant soin de bien ventiler votre logement, même en hiver...



1. Ouvrez votre porte lors de la visite annuelle de contrôle et d'entretien de votre installation à gaz

L'intervention de ces professionnels est une garantie du bon fonctionnement de votre installation. Il en va de votre santé.

**Profiter
d'un air
sain...
C'est
possible !**



2. Ne bouchez jamais vos grilles et vos bouches d'aération, même en hiver

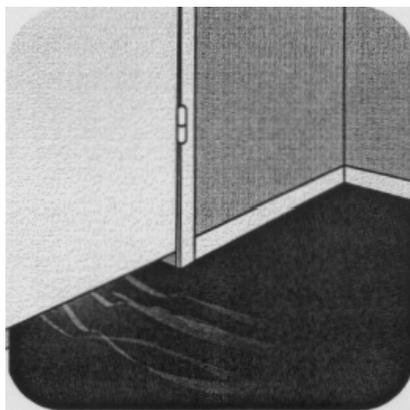
Et pensez à les nettoyer une fois par an.

Le monoxyde de carbone, c'est quoi ?

C'est un gaz invisible, inodore, toxique et mortel. Il provient d'une mauvaise combustion des énergies par manque d'oxygène. Sans un apport suffisant en air, vos équipements à gaz fonctionnent mal et peuvent dégager du monoxyde de carbone.

Vous avez des maux de tête, des nausées, des vertiges ou une perte de connaissance ? Pensez au monoxyde de carbone. Aérez immédiatement la pièce, sortez de chez vous et appelez les secours.

Pour prévenir tout risque d'intoxication, respectez les consignes de ventilation et permettez la révision annuelle de vos équipements à gaz.



3. Assurez-vous que l'air circule bien sous vos portes, surtout dans les pièces humides

...même si la tentation est forte de les calfeutrer en hiver. En laissant l'air circuler, vous limitez l'humidité et la désagréable sensation de fraîcheur qui l'accompagne.

**LOTO
DE LA CAISSE
DES ÉCOLES**

3 <small>3</small>	20 <small>20</small>	38 <small>38</small>		79 <small>79</small>	86 <small>86</small>
7 <small>7</small>	13 <small>13</small>	41 <small>41</small>		64 <small>64</small>	77 <small>77</small>
18 <small>18</small>	29 <small>29</small>	1 <small>1</small>	50 <small>50</small>		83 <small>83</small>

**DIMANCHE
11 MARS**

Petits et grands sont invités !



ATTENTION ! Les congés arrivent

La Sous-Préfecture informe les citoyens se rendant à l'étranger devant se munir d'un PASSEPORT que le délais de délivrance est de 15 JOURS minimum.

Les passeports étant établis à Lille, AUCUNE dérogation de délivrance en URGENCE ne sera possible dorénavant.

**LA PRÉVOYANCE
EST DONC DE MISE.**



C.F.A.I.
de Marne la Vallée
Tél. : 01 60 37 41 55

JOURNÉES PORTES OUVERTES

Le Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel de Marne-la-Vallée organise

SAMEDI 31 MARS
de 9 heures à 12 heures
et de 13 h 30 à 16 h 30
ET MERCREDI 2 MAI
De 13 h 30 à 17 h 30

Des journées portes ouvertes.

Un site web est à votre disposition pour tous renseignements sur l'apprentissage et les formations proposées :

www.cfai77.org

Mail : cfai@cfai77.org

SITE INTERNET



REPORTAGES-PHOTOS

AGENDA DES MANIFESTATIONS

PROVÉS-VERBAUX...

SONT A CONSULTER

SUR LE SITE COMMUNAL :

www.mairie-chanteloup-en-brie.fr

Virginie Faveron,
Webmaster.



MOTS CROISÉS

Cette nouvelle rubrique vous est offerte par M. Bernard Cornet ancien propriétaire du Relais de Fontenelle et cruciverbiste à ses heures perdues.

Le comité de rédaction le remercie chaleureusement.

La rédaction.

RÉPONSE DE LA PAGE 20

Horizontal

- 1—Parfois secrets de polichinelle
- 2—Inséré dans les nombres—Rima avec la douceur
- 3—Onirisme—Geneviève pour les gendarmes—La fin pour Molotov
- 4—Demi sommeil—Parfois approuvé—Débita
- 5—Romain
- 6—Il réside dans un service à fdues—Don
- 7—A rendre—Aurai sûrement plu à la Fontaine
- 8—Décrasseur
- 9—Printemps—Ennuie—Elton John
- 10—Possessif—Moi—Note
- 11—Fleur bleue

Vertical

- 1—Parfois d'études
- 2—Un vieux pas—Ment
- 3—Saisonniers—Préposition
- 4—Aux doigts agiles—Suçant
- 5—L'entrée d'un immeuble—Petite distance—Vieux suisse
- 6—Ancien—Morceau un peu dérangé
- 7—Glaçage
- 8—Non avoués—Chanteuse—Rapporteur

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	C	O	N	F	I	D	E	N	C	E	S
2	E	N	I	E	M	E		I	R	M	A
3	R	E	V	E		S	T	E		O	V
4	T	S	E		L	U		S	C	I	A
5	I	T	A	L	I	E	N		R		N
6	F	E	L	E		T	A	L	E	N	T
7	I	P	E	C	A		P	I	P	A	
8	C		S	H	A	M	P	O	I	N	G
9	A	N		A	R	I	A		S	I	R
10	T	I	E	N		E	G	O		S	I
11	S	E	N	T	I	M	E	N	T	A	L

- 9—Chrome—Jamais sur du marbre
- 10—Fait rosir—Travailla au Bonsai
- 11—Erudit—Source de chaleur

ÉTAT CIVIL



**Nous leur souhaitons
nos vœux de bonheur :**

Marine **FRANCHE** et Luis Miguel **FERREIRA**
le 24 juin 2006



Ils nous ont quittés :

MOREAU Suzanne..... 12 novembre 2006
CORDANI Louis..... 12 décembre 2006
GÉRARD Pierre..... 23 décembre 2006
SAPYN Odette..... 28 décembre 2006
DAVID Madeleine..... 8 janvier 2007
PIAZZOLI Rosalie..... 15 janvier 2007
LABAT Germaine..... 31 janvier 2007



**Nous leur souhaitons
la bienvenue :**

LUCAS Ewan..... 19 décembre 2006
BALLANGER Mila..... 17 décembre 2006
TRAORÉ Maniamé..... 29 décembre 2006



**UN PSEUDO PEUT CACHER N'IMPORTE QUI
SOYEZ VIGILANTS SUR INTERNET**
N'acceptez jamais un rendez-vous sans être accompagné
PREMIER SECOURS DE SEUL - www.112.org

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Heures d'ouverture :
Mercredi 14 h 30 à 17 heures,
Vendredi 16 h 30 à 18 h 30.

NUMÉROS UTILES

URGENCE : 112
SAUR : 0810 017 018.
EDF / GDF : 0810 433 077.

Anonymes et gratuits

Allô enfance maltraitée
0 800 05 41 41.

La Croix Rouge écoute
0 800 858 858.

Drogue Alcool Tabac info service : 113.

Fil santé jeunes : 0 800 235 236.

Écoute santé : 0 800 150 160.

Sida info service : 0 800 840 800.

Jeunes violences écoute : 0 800 202 223.

FAITES VIVRE VOS COMMERÇANTS ET SERVICES !



PHARMACIE

avenue de la Jonchère
01-60-31-15-24

Le lundi de 14 heures à 20 h 30 du mardi au samedi
de 9 heures à 20 h 30 en journée continue.

Pour joindre la pharmacie de garde :

Commissariat de police
9, allée Vieille-et-Gentil - Lagny-sur-Marne.
Tél. : 01-64-12-68-68.

Dr DRUET-CAZAS

48, avenue de la Jonchère

☎ : 01.64.02.03.97

MÉDECIN GÉNÉRALISTE conventionné Secteur 1

Organisation de la permanence :

Les samedis après-midi, dimanches
et jours fériés de JOUR uniquement.

Composer toujours notre

N° unique : 01-64-30-64-30



Le Cœur de Chanteloup

Boulangerie-Pâtisserie

44 et 46 avenue de la Jonchère

01-60-35-91-01

ÉPICERIE

2, route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-02-48-83



TABAC JOURNAUX



POINT POSTE :

Retraits/Dépôts
de colis et de recommandés,
vente de timbres...

Fermé le MARDI

60 bis, avenue de la Jonchère

01 60 31 15 09



LE RELAIS DE FONTENELLE

Restaurant

avenue de la Jonchère

01-64-12-51-33

SPEED PIZZA

60 bis, avenue de la Jonchère

01-64-30-30-30



GILL IMMO

60 bis, avenue de la Jonchère

01-60-94-25-25

CLUB DE LA VERRERIE

30, rue des Terres-Fortes

01-60-07-04-04

<http://clubdelaverrerie.com/>



DISTRIBUTEUR VIDÉOS



avenue de la Jonchère

TAXI CHANTELOUP

M. Éric Bon

06-07-23-50-54



STEFF COIFFURE

Féminin - Masculin - Enfants

Séances UV

NOUVEAU Esthéticienne

4, route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-02-98-80

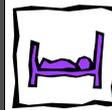


CHANTELOUP HÔTEL **

Route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-30-00-00

<http://www.chanteloup-hotel.fr>



Calendrier de collecte des déchets

Chanteloup en Brie

	Ordures ménagères	Mardi et Vendredi	Les poubelles doivent être sorties le matin même.
	Collecte sélective	Jeudi	Bacs verts : verre Bacs jaunes : plastique, papiers, cartons
	Encombrants	19 mars - 18 juin - 17 octobre	
	Déchets toxiques	Déchetterie	PRATIQUE Piles électriques boutons, cartouches d'imprimantes : Réceptacles sont à votre disposition en mairie.
	Déchets verts	Déchetterie	

Exemples de déchets à porter directement par vos soins à la déchetterie : gravats, végétaux, huiles de vidange, batteries, peintures ...

Horaires d'ouverture :

Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	CROISSY BEAUBOURG ST-THIBAUT-DES-VIGNES	CHELLES NOISIEL
Lundi & Mercredi	9h00 - 13h30	13h00 - 17h00
Mardi, Jeudi & Vendredi	13h00 - 17h00	9h00 - 13h30
Samedi	9h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	
Dimanche	9h00 - 13h00	

Fermeture les jours fériés

Se présenter au gardien muni d'une pièce d'identité et
d'un justificatif de domicile ou d'une pièce d'identité et
du badge d'accès aux déchetteries

Afin de faciliter le recyclage, les usagers sont tenus de faire
le tri des déchets.

Pour tout renseignement complémentaire :

CHELLES
zac de la Tuilerie
rue de la Briqueterie

CROISSY-BEAUBOURG
ZA Pariest
Rue des vieilles vignes

NOISIEL
parc d'activité de la Mare Blanche
14 bis rue de la Mare Blanche

SANT-THIBAUT-DES-VIGNES
ZA La Courtiillère
3, rue du Grand Pommeraye

(Suite de la page 4)

y aurait-il un volontaire dans cette salle ?
Je ne saurais pas, non plus, terminer ce discours sans remercier les nombreuses personnes qui, au quotidien, par leur travail, par leurs activités associatives, font vivre notre village.

Je veux parler des personnels communaux administratifs, techniques et de l'entretien, des animateurs, du personnel du service culturel de la mairie mais aussi de tous les bénévoles qui, au



sein de leurs associations réciproques, par leur engagement permanent font que c'est aussi pour cela qu'il fait bon vivre à Chanteloup.

Merci à eux, merci à vous tous.

Vive Chanteloup-en-Brie !

Et, encore une fois, bonne année à tous !

Marcel Oulés.

« LETTRES VIVANTES »

Merci à l'équipe du CLSH - tout particulièrement Émilie Roussel, l'animatrice à l'origine de ce projet - et aux enfants qui ont participé à l'opération « LETTRES VIVANTES » à l'occasion de la diffusion du diaporama des Vœux 2007 .



HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi : 17 heures à 19 heures
Mercredi : 9 h 30 à 12 heures
..... 14 heures à 17 heures
Vendredi : 9 h 30 à 12 heures
Samedi (uniquement l'état-civil) :
..... 9 h 30 à 12 heures

Secrétariat : 01-64-12-74-50
Comptabilité : 01-64-12-74-51
Service culturel : 01-64-12-74-54
Périscolaire : 01-64-12-74-57
Cabinet du Maire
et urbanisme : 01-64-12-74-52
Webmaster : 01-60-31-05-91
Fax : 01-64-12-74-55

E-mail :
mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr



BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION ET DE LIAISON

(Diffusion gratuite)

Directeur de la publication :
Gérard Willaume.

Comité de rédaction et conception :
Pierrette Munier, Maryse Théault,
Marcel Oulés, Audrey Vieira.

Coordination :
Virginie Faveron
Tél. : 01-60-31-05-91

Impression : Script Laser

Dépôt légal : 1980-3

Visitez le site www.mairie-chanteloup-en-brie.fr